



MAÎTRISER LA GESTION DES SINISTRES DE RESPONSABILITÉ CIVILE EN ENTREPRISE



OBJECTIFS VISÉS

Comprendre et appliquer les différentes étapes de gestion d'un sinistre de responsabilité civile (RC) au sein de l'entreprise.

PUBLIC

Tout collaborateur gestionnaire des assurances RC de l'entreprise amené à instruire des dossiers sinistres

PRÉREQUIS

Avoir fait la formation :
Les mécanismes des garanties de responsabilité civile de l'entreprise ou avoir des connaissances équivalentes

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtrise des mécanismes de règlement d'un sinistre RC entreprise

FORMATEURS

Cette formation est animée par un , formateur expert de Venus Consulting.

TARIF

A partir de 1400 € HT

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PROGRAMME

1 - PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

- Différencier les divers types de responsabilités.
- Identifier les préjudices susceptibles d'être indemnisés.
- Comprendre les conditions nécessaires à l'engagement de la RC.
- Reconnaître les situations pouvant exonérer de responsabilité.

2 - CONDITIONS D'APPLICATION DES GARANTIES RC EN ENTREPRISE

- Définir les activités déclarées lors de la souscription.
- Délimiter l'application des garanties RC dans l'espace et le temps.
- Analyser les conditions limitatives et les extensions prévues.
- Identifier les exclusions de garantie.
- Comprendre les délais de prescription applicables.
- Appréhender les franchises et les clauses contractuelles.

3 - MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES SELON LES RESPONSABILITÉS ENGAGÉES

- Distinguer les responsabilités en cours d'exploitation et avant livraison/réception.
- Gérer les responsabilités liées aux produits livrés, travaux effectués, frais de retrait, dépose et repose.
- Différencier les responsabilités contractuelles et extracontractuelles.

4 - PROCESSUS DE GESTION DES SINISTRES RC EN ENTREPRISE

- Rappeler les principes fondamentaux du Code des assurances.
- Analyser les circonstances du sinistre :
 - Déclaration de l'assuré et réclamation des tiers victimes.
 - Évaluation du dommage, identification du fait générateur et établissement du lien de causalité.
 - Détermination du droit à réparation.
- Conduire l'expertise des dommages.
- Mener la procédure amiable d'indemnisation.
- Gérer les contentieux éventuels.
- Maîtriser les mécanismes de subrogation et de recours.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

